

Pourquoi un enseignement universitaire de Criminologie en France? La situation française.

Séminaire de Criminologie
Paris-Descartes
21-01-2013

Pourquoi un enseignement universitaire de la
psychiatrie, de la psychologie, de la sociologie
etc.,

Même question.....

Etats des lieux

LA CRIMINOLOGIE POSSÈDE TOUS LES CRITÈRES PAR LESQUELS SE TROUVENT DÉFINI LE **SANS DOMICILE FIXE**, (PAS DE LIEUX-COMPÉTENCES OFFICIELS) UN CRIMINOLOGUE SANS CRIMINOLOGIE, OU ENCORE PLUS, **LE SANS PAPIER**, UN CRIMINOLOGUE SANS ATTESTATION CAR SANS... DIPLÔME AUTRES QUE DE COMPLÉMENTS : DES D.U. ... DES CRIMINOLOGUES **SANS STATUT SPÉCIFIQUE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL**. CARACTÉRISTIQUES: IL EST UN COMPLÉMENT !

L'actualité, un atlas....

Cartographie : des diplômes sont classés par Villes

Universitaires/Universités. (*mai 2010*).

- de **130** diplômes nationaux ou d'université qui s'inscrivent, d'une façon ou d'une autre, dans le champ criminologique.
- Il n'y a pas de villes universitaires ou de centres rattachées aux villes universitaires qui n'offrent pas une référence criminologie/sciences criminelles/médecine légale/psychologie-C./sociologie-C.

Diplômes : *la surreprésentation du droit en fait un obstacle majeur ?.*

- TOTAL Master.
- **Droit**, etc. 55
- **SHS** :15
- **Médecine** : 3
- Total DU,
- **Droit,etc.** 27
- **SHS** : 4
- **Médecine** :26
- **Niveau de la Diplomation**
- **Master** (1 et 2 confondus)
- **Total 73**
-
- **DU**
- **Total 57**

Une situation embarrassante: des exigences
sociétales sans réponses.

- ***Absence de statut alors que le rôle s'affirme : une criminologie s'enseigne et l'on cherche les criminologues, une criminologie se propage dont la valeur ajoutée est perceptible sans pouvoir devenir frontale.***
- Cela nourrit le débat entre ***deux positions*** :
 - former et identifier des chercheurs et praticiens en criminologie,
 - former et identifier des chercheurs et praticiens qui ne s'identifient pas comme criminologues mais en « complémentarité » à leur titre de base.
 - ***Et favorise la survenue de criminologues auto proclamés !***

Des enseignants chercheurs

- dans les déclaratifs publiés(sur le net), un corps d'enseignants oscillant (l'émergence de nouveaux diplômes, la cessation de certains d'entre eux..), entre 100 et 110, mobilisés pour des enseignements ayant à voir avec l'enseignement de ce qui peut être regroupé sous le terme ***criminologie***. Chiffre qui ne comprend pas les chargés de recherches et directeurs de recherches d'autres structures

La référence criminologie : les menaces vécues qu'elle engendre

UNE ATTEINTE DISCIPLINAIRE
UNE ATTEINTE A L'INTÉGRITÉ DES TERRITOIRES
LES CRIMINOCIDES
UN MAL OU UNE EXCEPTION FRANÇAISE ?

la criminologie : à qui fait-elle peur?

- **Une atteinte disciplinaire** : le politique et la discipline,
- une atteinte à **l'intégrité des territoires** : les mètres carrés d'une discipline,
- Les **criminocides** : un story telling de disqualifications et de défaut de légitimités
- un **mal ou une exception** française : moralité des débats (éthique et idéologie? Quel Enjeu? Quel Pari? De société.

Ce qu'elle fait craindre:

- La confiscation par des idéologies totalitaires de la question sociale devenue question **sécuritaire**, *ab initio*.
- La confiscation des libertés collectives et individuelles par un ou des pouvoirs sans contrôle. **tolérance zéro**.
- Par des organisations invasives : explicites et implicites, (la pluralité des contrôles, la constitution de banques de données...) **prévention précoce**.

Questions

- Pourquoi la criminologie n'est-elle pas perçue comme source de **libertés** et a priori comme *privative de libertés*?
- Est-ce la seule discipline susceptible de provoquer un tel **malaise**? Aujourd'hui et hier....
- Quel est le poids des théories du **déterminisme** sur son image exposée actuelle?
- Quel est le poids de sa réduction à la problématique des **dangerosités** :le mauvais objet?

Un syndrome contemporain

Le Syndrome
d'Aliénation
Disciplinaire

SAD :

Discours à visée criminocide et
sectaire

Un objectif : la récupération à son
propre profit sous forme de trust.

- Chercher un bouc émissaire représentatif,
- Travailler à son isolement en le chargeant de tous les maux,
- Criminaliser les proches du bouc émissaire,
- Accumuler les désinformations par colonisations des sites d'informations,
- Cumuler les écrits et auto citations,
- Faire signer des pétitions sur le net,
- Accumuler les intimidations en géographiant les cerces d'intimidations,
- Créer des frontières entre les cercles par l'insinuation,
- Prendre à témoins les désaccords interne à une « bande »,
- En appeler à l'histoire qui devient transcendante.

Les catégories **stratégiques** opératoires du SAD

- Créer « du mal »
- Isoler les auteurs du mal en couches multiples
- Attitudes systématiquement négatives (infantiliser, animaliser, ridiculiser, minimiser, etc.)
- Enfermer et encercler
- Ensevelir et détruire
- Accroître de façon univoque son propre aura
- Coacher les personnes à éliminer,
- Introduire de la discorde
- Affirmer l'existence de complots internes
- Donner à l'histoire une vertu transhistorique.

Story telling contemporain sur le désaveu autopsie des positions criminocides

Inconcevabilité de l'existence
d'une criminologie eu égard à
l'histoire française

Toute théorie se suffit à
elle même et peut
s'accommoder des autres

Les personnes porteuses de
projets ne sont pas de
bonne foi

Les appartenances des
personnes sont
douteuses

Discours auto-complaisant des
anti-criminologues en France

Logique positionnelle de décriminalisation en expertise d'AACS : un exemple par extension

Toute loi est variable et datable

Seul compte le consentement individuel

Ce fut si peu et malencontreusement ou par malentendu

Aveu d'une problématique affective et sociale difficile

Ligne 1 : référence à la logique perverse
Ligne 2-référence à la logique névrotique

Un paradigme : Le Syndrome de Ben Barka

(Barbier R.,1997)

- tendance d'une régularité repérable,
- faire disparaître, par l'occultation, l'obstruction, le mensonge par omission, le blocage des circuits de légitimation, l'absence d'information systématique,
- toute théorie et pratique intellectuelle qui risque de remettre en question le paradigme qui fonde la scientificité reconnue comme légitime par la Cité Savante historiquement située

axes définis par E. Morin, 1981. Pour Sortir du XXe siècle.

- **Disqualification:** l'adversaire est dans l'erreur, le mensonge. Le mépris moral se mêle au mépris intellectuel.
- **Diversion:** parler d'autre chose et disqualification par le peu d'importance à accorder,
- **Indignation:** la thèse est offensante. défense immunologique doctrinaire fondée sur la sacralisation de ses arguments
- **Hiérarchisation** des tâches et des exigences au nom d'un intérêt supérieur unilatéralement défini.

Les oubliés de l'histoire dans la polémologie actuelle

- Les non universitaires, non académiques....
- Les constructions psychiques contemporaines et formulant des demandes de soins: une population pénale en errance; cf. les polémiques autour des soins contraints, de l'injonction...
- Les diagnosticiens du risque de réitération et l'absence de données probantes

Images du *story telling* criminocide:

- Une question d'épistémologie et d'heuristique devient une position anti-éthique : *le pouvoir est un mal. Les victimes ce sont nous....*
- « ils ne savent pas ce qu'il font »...maladie infantile des sociétés totalitaires....
- L'intérêt supérieur est ailleurs : par exemple sur la transformation des conditions économiques au prétexte-panacée qu'un bon niveau de vie réduirait la criminalité(cf. les propos fin XIXe: enseignement et criminalité)

Définitions opératoires

1- OBJECTIFS ET CONTEXTES

2-CRIMINOLOGIE : DIAGNOSTIC, RECHERCHES ET INTERVENTION SUR LES PRATIQUES INFRACTIONNELLES

**Une définition opératoire de la criminologie:
le crime, le criminel, la personne, les Institutions.**

- *« Etude scientifique du phénomène criminel et des réponses que la société apporte ou pourrait apporter, elle prend en compte les inadaptations, déviations et infractions pénales.*

Un triple objectif est circonscrit :

*la prévention,
la répression,
le traitement.*

Un contexte est donné en perspective : les politiques publiques(santé, social, justice) mises en œuvre.

La criminologie et ce qu'elle intègre -1 :

- 1-les phénomènes et *les flux criminels*, sont de plus en plus transnationaux (transfrontaliers); les réponses (**d'abord préventives**) au crime se doivent d'intégrer aussi cette dimension.
- 2- Les *inventions sociales et technologiques* sont sources de nouvelles criminalités et déviances, (*cyber-...*)
- 3- *Les recherches identitaires et territoriales* (dites communautaires) insistent sur de nouvelles problématiques sociétales où ceux que l'on appelle « *les jeunes* », *les « incasables* », *les « non intégrés... les exclus* » prennent des dimensions groupales à intégrer.(*intégration versus émeutes*)

La criminologie et ce qu'elle intègre -2 :

- **1- Les modifications des rapports sociaux, de voisinages, de travail ou de proximité** organisent d'autres mode de vie, de subsistance. Modification des *climats* et des rapports de pouvoir, de genre,
- **2- Modification des rapports aux registres judiciaires et pénal**, les gestions de l'autorité, de la gouvernance. Légitimité/légalité,
- **3- Modification des ambiances** : de recherche d'assurances, de gestion des risques, tranquillité *versus* sécurité, etc.
- **4- Modifications des rapports à la réitération**: prévention, postvention, désistance.
- **5- Modifications des rapports à la « preuve »**. Technologies et stratégies de recherches....

La criminologie et ce qu'elle intègre -3 :

- Ouverte sur un monde (*le monde par les médias*, macro et micro, transparence, rapidité des informations...) d'où émergent aussi bien les menaces que les espoirs (*instabilités des profils d'intégration*), irriguée par des disciplines voisines(*focalisées sur des objets insécuritaires*) : la criminologie, dans toutes ses composantes, avec toutes ses facettes, *doit permettre aux institutions nationales ou internationales, comme aux patriciens de terrains, de comprendre et d'affronter le phénomène*: Crises et conflits, au niveau supra individuel, individuel, institutionnel et subjectif,
-Niveaux micro et macro

Criminologie :

Etudes des *pratiques* infractionnelles,
l'autre(sens générique) est pris comme un objet, privé de sa dimension
subjective ,
et instrumentalisé

- 1-Pluri institutionnelle,
- 2-Pluridisciplinaire,
- 3-Pluri professionnelle

le crime, le criminel, la personne, les Institutions

Chacun des objectifs a un contenu et un axe propre :

- - **prévenir**, que ce soit de façon primaire, secondaire ou tertiaire(réitérations),
- - **réprimer** au sens d'identifier et de caractériser, d'arrêter l'infracteur et les conséquences du crime (les aspects processuels, les expertises médico-légales et psychiatriques ou psychologiques, les alternatives aux poursuites, mesures de sureté,...),
- - **traiter** au sens des droits des parties, de l'aide aux victimes, de resocialisation ou de réhabilitation, de réponses restauratives, de réparation, de médiation

Des pratiques-1 ? (-2,-3)

- Le terme *pratiques* (*comment on s'y prend, sur quelles bases, avec quels apprentissages, et pourquoi*) implique que l'action de terrain soit portée sur les relations de la personne :
 - Aux institutions, comme cadres sociaux (prévenir, réprimer, traiter)
 - À l'autre, comme personne
 - À elle-même, comme singularité
 - À son environnement, comme voisinages et territoires.

Pratiques(2), le terme

- **Il se différencie** des notions comme *délinquant*, *criminel*:
 - celles-ci ne renvoient qu'à la norme pénale (le droit pénal et sa constitution organique et historique), aux institutions répressives,
 - À la constitution et aux savoirs des Sciences Criminelles qui, même armées de la sociologie(quantitative ou descriptive) ne peuvent être qu'une pratique des gouvernances et de l'évaluation de ses effets(efficacité) à travers son effectivité.

Pratiques-3

- Sociologie....criminelle, psychologie criminelle....
- Droit pénal,
- ne peuvent qu'être une **figuration gelée** dans l'instant d'un parcours,
- **De l'état de gouvernances que se donne une société et des moyens qu'elle s'invente, par lesquels elle engendre ce qu'elle vient à traiter. Toute description est prescription et instrumentation.**
- Aidé ou non de la Science Politique ou des Politiques Criminelles.
- On ne s'étonnera pas de trouver souvent dans un même pack *criminocide* chacune de ces références disciplinaires.

8 approches des Fondations dans une approche intégrative de la CRIMINOLOGIE

- Historiques 1 : les *théories*, épistémologies, périodes historiques, modélisations conceptuelles, les cultures (anthropologie du droit, anthropologie de la médecine)
- Intégratives 2 : *la complexité*. La criminologie est un objet complexe dans la mesure où les études se donnent les moyens de rapporter à cet objet les différentes références qui ont constitué les éléments disparates de savoirs et de savoir faire sur le crime, ses acteurs et ses théorisations, (pluri discipline, pluri professionnel, pluri institutionnel).

COMPLEXITE ?

- *Il est dit que ce qui se présente aujourd'hui comme CRIMINOLOGIE est un agrégat disciplinaire qui n'a pas d'objet propre mais possède tous ceux des disciplines qui y font référence. Ce qui interdirait qu'elle soit une discipline universitaire.*
- **Réponse 1-**: ce qui fait figure de **discipline (académique) ne veut pas dire science** mais décision politique d'orienter les effets de savoir empruntés à des méthodes diverses, dans un sens consensuel, sociétal: un fait d'investissement.
- **Réponse 2-** **toute discipline est un effet de complexité**, ce pourquoi elle se subdivise en options.
- **Réponse 3-** **confusion entre complexe et complexification**: l'un des objectifs de l'activité scientifique est de chercher dans la déconstruction d'objets surdéterminés des reconstructions : de nouveaux éléments du réel. C'est la phase dans laquelle rentre la CRIMINOLOGIE en France.

COMPLEMENTAIRE versus COMPLEMENTATION

autre confusion

- **Complémentaire**: on dit d'un objet qu'il vient en complément d'un autre , quand *il achève* une proposition. On parlera ainsi d'un objet(ou d'une qualité) complémentaire .
- La **Complémentation** est en génétique le fait qu'un gène introduit dans un organisme puisse compenser le défaut provoqué par l'inactivation d'un gène de cet organisme. Il s'agit d'une *mutation*.

Fondations,

- Intégratives 3 : dans la mesure où elles ne peuvent se concevoir sans l'approche et les savoirs développés à partir de tous les *mouvements thérapeutiques et éducatifs spécialisés du XXe siècle. Références aux professionalités et non seulement aux savoirs académiques. D'où la critique: la crim. ne serait qu'un art appliqué.*
- Intégratives 4 : dans la mesure où les réponses pénales prennent leur source dans des philosophies plus différenciées, inséparables quoiqu'on puisse en penser de la notion de *personnalisation de la peine/individualisation (la personnalité), et du juste prix* (rétribution et exigence collective).

Fondations

- Intégratives 5 : parce que s'affirment de façon beaucoup plus claire, ce qui d'un côté est une approche philosophique, politique et éthique de la **sanction**, et de l'autre ce qui est une approche pragmatique, éthique, économique et politique de la **peine**.
- La sanction dit *l'altérité en souffrance ou mise en suspens* dans l'acte infractionnel ou tout simplement déviant(l'oubli de l'autre).La peine dit tout autre chose :*la valeur de l'écart à la norme et son économie subjective-collective*.

Fondations

- Intégratives 6 : parce que les savoirs répressifs (sur les dispositifs de peine en delà de leur évaluation) se sont constitués dans des ordres scientifiques variés, dans *des immersions professionnelles profondément dissemblables* (des médecines morales, des carcéralités- les systèmes pénitentiaires ,emprisonnement en commun cellulaire, en commun de jour et cellulaire la nuit, successif), des éducations, des thérapeutiques)
- Intégratives 7 : parce que ses modes d'entrée multiples ne font pas cumul mais *déplacent à chaque fois les interrogations et les propositions*. Par exemple *la démultiplication des profils d'expertises*)

Fondations

- Intégratives 8 : parce au lieu d'une pensée unique, que ce soit celle d'une théorie ou d'un savoir faire, elles contribuent à dynamiser *la diversification des interrogations*.
 - Par exemple : la dangerosité/vulnérabilité ? insertion-désistance ?
 - Par exemple la naissance de la *doctrine de tolérance zéro* à partir des pratiques managériales de l'économie : performance, optimisations dans le registre sécuritaire, la gestion par objectif, la responsabilisation individuelle et la sous responsabilisation collective.....(Wacquant L., *Les prisons de la misère*,1999)

Des problèmes contemporains : des symptômes à visiter pour une autopsie des « cas de conscience »

- 1- CRIMINOLOGIE DE L'ACTE VERSUS CRIMINOLOGIE DE LA RÉACTION SOCIALE**
- 2- DES ÉQUIVALENCES FRAUDULEUSES : LE PARCOURS D'UNE NOTION**
- 3- DES ÉVALUATIONS DE *L'INFORTUNE***
- 4- DES EXPERTS SANS RISQUES**

1- Criminologie de l'acte versus criminologie de la réaction sociale

Polémologie actuelle et réseaux de pressions

(quand l'art de la guérilla devient le quotidien : la complaisance sectaire)

- **Criminologie de l'acte**

- Alliance politique psychiatre et psychologue /
- et intervenants sociaux

- ***Deux extrêmes***

- Psychiatrisation et psychologisation des origines et des réponses

- **Criminologie de la réaction sociale**

- Alliance politique juristes pénalistes /
- et sociologues

- ***Deux extrêmes***

- Délinquance et pouvoir/contre pouvoirs
- Experts sécuritaires

Deux conceptions s'opposent épistémologiquement et politiquement

Criminologie de l'acte : psy. du recours à l'acte

- Portées par une conception humaniste des soins et de la souffrance psychique et sociétale
- Psychiatre, psychologue, thérapeute, psychothérapeute
- Intervenants sociaux : orientation travail social, accompagnement de la réinsertion

Criminologie : sociologie de la réaction sociale

- Portées par une critique plus ou moins radicale des normes sociales et juridiques productrices de déviations et/ ou d'infractions
- Les « Interactionnistes » (défense sociale nouvelle), Sociologues
- Intervenants sociaux : orientation surveillance de l'effectivité de la peine. Sciences Criminelles.

2- Des équivalences « frauduleuses » : le parcours d'une notion et son exemplarité

AUTOUR DE LA DANGÉROSITÉ PLURIELLE

Avant et Après Raphaelle Garofalo(1851-1934)

- Responsabilité morale
- Estimation de ...
- La gravité de l'infraction
- *Trop forte subjectivité*
- Responsabilité pénale
- Mesure de ...
- Un état dangereux *objectivable*
- Comme *mesure* de la Sanction *Pénale*
- dans un contexte socio juridique : la Défense Sociale

Le mouvement de défense Sociale (R. Garofalo)

- 1- La resocialisation dépend de l'état des connaissances; si celles-ci n'en disent aucune possibilité, *il n'y aurait rien à faire.*
- 2- Intérêt supérieur de la société et non pas les libertés individuelles des délinquants.
- 3- Implique des mesures de sécurisations.
- 4- La répression s'organise en fonction de la personnalité du délinquant et non en fonction de l'infraction; *tend vers* un effacement du caractère rétributif de la peine.
- 5- La *puissance de nuire* ou témibilité objective : sa mesure.
- 6- D' où l'importance des classifications et typologies. Naissance de la criminologie « positive », comportementale. Aspects qualitatifs.

D'un ordre moral(*la conscience morale*) à un ordre socio-juridique(*métrique de la peine*) **dans un contexte de projection institutionnelle**

○ Des infractions

○ Des infracteurs:

○ Criminels nés ou criminels d'habitude :*élimination sans faiblesse*

○ Délinquants occasionnels
:*rechercher un aménagement du milieu social*

○ Délinquants passionnels
:*indulgence et compréhension*

○ Délinquants et aliénés, anormaux :*établissements spéciaux, soins appropriés*

« dangerosité et gravité » ont aujourd'hui, un abord par type infractionnel qui cherche une *typicité psychologique et sociologique: un profil à l'envers*

- Les criminels sexuels
- Les homicides sexuels
- Les violences conjugales
- Les infanticides, maltraitances,
- Les délinquances/violences routières
- Les délinquances /violences urbaines/rurales
- Harcèlements
- Les incivilités
- Négligences
- *Aux bords des déviances et des délinquances*

Opérateurs de soins selon le modus operandi

Échec de systématisme des modèles généraux

- lien troubles de la personnalité et modus operandi,

- lien entre type d'attachement (insécure) et modus operandi

-Lien entre type d'attachement et troubles de la personnalité

Chercher des prédispositifs à l'agression sexuelle sur enfant afin de trouver le type idéal/ individu singulier

Une recherche pour Qui, et Quoi

- **Partir des modus operandi : actes en situation**
- Elaborer des micro théories de l'agression sexuelle d'un enfant spécifique
- Dimensions à étudier:
- *Facteurs développementaux(expositions à des situations de violences)
- *Facteurs structuraux(trouble de la personnalité, préférence sexuelle, compétence sociale, distorsion cognitive, empathie, estime de soi)
- *Facteurs circonstanciels(perte d'emploi ,séparation)
- *Désinhibiteurs situationnels(alcool, drogue, fantaisie déviante, pornographie, colère, anxiété)
- *Caractéristiques du modus operandi
- *Réactions de la victime à l'agression
- (*Proulx et al.1999*)

dangerosité

DEUX PARADIGMES

Deux conceptions : deux temps, deux espaces d'interprétations opératoires sur les notions : dangerosité, état dangereux, risques, responsabilité...un parcours sémantique

- Le libre arbitre
- Le Vivre Ensemble

Deux problèmes en UN dans la

constriction

responsabilité/dangerosité

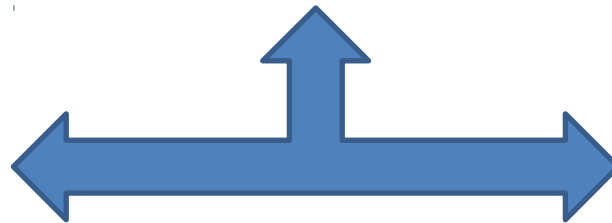
principe et métrique

- L'infraction
 - et sa qualification
- La réitération infraction
 - Similaire
 - Ou autre

Sur une conception_(a priori) du Libre arbitre versus Responsabilité – *dangereuse* : Temps 1

Libre arbitre

Non responsabilité pénale



Responsabilité pénale

Sur une conception_(a priori) du **Libre arbitre** versus Responsabilité –*dangérosité* :*Temps 1*

Mots clés: Transcendance,
Personne, Raison, Dieu,
Société
Positivisme,
Dégénérescence

- L'exception à la **responsabilité pénale**
 - Démences
 - Minorats
 - Contraintes
 - **Dangérosité**
psychiatrique/Soins et
maladie mentales/violences
et maladies mentales

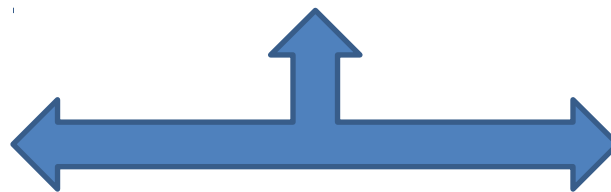
Mots clés:
Personnalités, Troubles, X-
manies, Anomalies,
occasionnel...,
ingénieries

- Développement de la **criminalistique**, de la police, anthropométrie, médecine légale, **des procédures**, renforcement du droit et des protections procédurales,
- **Réhabilitation et non malades. Vers la dangérosité criminologique**

Sur une conception du **vivre-ensemble** versus *dangerosité: Temps 2*

- Vivre Ensemble

préventologies



Encadrements de la
tolérance zéro.
Sécurisations

Sur une conception du **vivre-ensemble** versus *dangerosité*: Temps 2

Mots clés: immanence, voisin, voisinage, fiabilité, ordre social, circulation, conflits socio-économiques, principes précautions, vigilance, géopolitique, analyse géo-stratégique....

- Prévention (précoce, primaire, secondaire...),
- Analyses prédictives (actuarialité, neuro-...)
- Situations à **risques**, Individus à risque, Espaces à risques
- **Dangerosité criminologique**

Mots clés: médicalisations du risque, métrique du risque(diagnostic de dangerosités plurielles, rétention, efficacité, effectivité

- Réduction/augmentation de peine quand altération,
- Attentions privilégiées aux victimes,
- Suivis médico sociaux,
- Risque zéro : aléatoire(déf.) et opportunité.(déf.)
- **Réitérations/encadrement**

3- DES ÉVALUATIONS INTÉGRANT OU NON LE RISQUE DE RÉCIDIVE

Quatre étapes dans un parcours d'évaluations

THEMATIQUES CONFLICTUELLES

La levée des réticences

Le soin la thérapie ou la surveillance

La Probation ou l'insertion

LA DEMANDE OU LA CONTRAINTE

- *Génération 1* : L'évaluation clinique dans un parcours de soin hors criminalité,
- *Génération 2* : L'évaluation actuarielle statique pour un énoncé pénal équitable,
- *Génération 3* : L'évaluation clinique structurée dynamique de convergence,
- *Génération 4* : L'évaluation clinique intégrée , systémique et hétéronome du risque de récidive.

Exemples 1- d'analyses prédictives,

modélisations actuelles de profils socio-psychologiques

○ Analyse actuarielle 1, dite statique

○ Dans une *population* donnée de délinquants, *homogène* par les infractions, faire une *inventaire* total des traits d'histoire et de personnalité, de réseaux sociaux qui leur sont commun

○ Puis calculer leurs *occurrences communes* pour en déterminer des pourcentages par analyse régressive

○ Échelle VRAG, *violence, risk appraisal guide*

○ Analyse actuarielle 2, dite dynamique

○ Facteurs Historiques

○ Facteurs Cliniques

○ Facteur de Gestion du risque

○ Echelle HCR-20. *Historical Clinical Risk-20*

Les items de chacun d'entre eux :

- **Histoire** : violences antérieures, 1^e acte violent, instabilité relations affectives, d'emploi, toxicomanies, maladie mentale, psychopathie, irrégularités dans enfance et adolescence, troubles de la personnalité, échecs antérieures de surveillance
- **Cliniques** : introspection difficile, attitudes négatives, syndromes actuels de maladie mentale grave, impulsivité, résistances au traitement.
- **Gestion du Risque** : plan projeté irréalisable, faisabilité, exposition à des facteurs déstabilisants, manque de soutien personnel, inobservations des mesures curatives, Stress.

Exemples 2- d'analyses Prédicatives, *modélisations actuelles* (fondées sur la capacité ou non d'empathie)

○ Programme Assisté par Ordinateurs.

○ Etudes des patterns (statiques et dynamiques), modélisations en vue d'une probabilité de risque.

○ modélisation en vue de propositions de traitement.

Modèle basique : *gestion du risque local?*

○ Programme assisté par Phlétismographie

Modèle basique : *psychologie des seuils et de « l'irritation neuro physiologique » ?*

○ Programme Assisté par Analyse Génétique : facteur X et Y...

Modèle basique: *facteurs héréditaires?*

○ Programme assisté par IRM

Neuro-sciences et neuro-police, neuro-justice...image statique de l'activation du cerveau et de ses caractéristiques biomorphologiques.

Modèle basique: *la phrénologie ?*

Pourquoi un tel basculement ?

- La non fiabilité de la clinique,
- Ordre socio-moral à ordre socio-scientifique : *au risque du scientisme ou du territorialisme disciplinaire,*
- Développement des mesures pénales et sociales/développements des acteurs judiciaires *au double risque de la sur spécialisation ou de la polyvalence disciplinaire supposée,*
- Développements différenciés des programmes par objectifs en fonction de la localisations des insécurités, *au risque de fabriquer des lieux à problèmes ou des individus à risques potentiels(zéro de conduite)....*

CONFERENCE NATIONALE DE
CRIMINOLOGIE
CNC- 2010 *ET APRES.....*

**Institutionnalisations
De la Criminologie**

Créer une filière *Criminologique de référence* : des étapes (2) et un résultat final

- ***Positionner une filière d'excellence en criminologie dans des filières existantes, propres à offrir contenu, filière, carrières, maquettes ; processus visant à affirmer le champ scientifique en structurant les contenus***
- ***Affirmer une filière criminologique à part entière, et proposer des aménagements de spécialités***

DIX préconisations pour une Criminologie disciplinaire (1)

- **1- une formation** de référence en criminologie. 21 items d'enseignements ont été dégagés
- **2- Un enseignement universitaire mis en cohérence** devrait pouvoir permettre de mieux situer les pré-requis des formations professionnelles délivrées dans les Ecoles
- **3- le développement de « pôles d'excellence »** sur le territoire, dotés de moyens suffisants pour constituer dans le pluralisme des sites d'enseignements et de recherches (diversifiés et discriminants), permettant de larges diffusions nationales et internationales. Création de **CRIMINOPOLES**

Des préconisations pour une Criminologie disciplinaire(2)

- **4- création d'une section du CNU**, intitulée *Criminologie* afin de garantir la pérennisation de la discipline universitaire et le niveau de qualification requise.
- **5- Création d' UFR de Criminologie** afin d'assurer une cohérence pédagogique; au delà des DU ou DIU dont les propositions se font par défaut et sans réels moyens.

suite

- 6- Des **sorties courtes(L3)** :
 - pour les **métiers ou emplois en émergence** (salariés ou bénévoles) l'acquis d'une culture référentielle nécessaire
 - Pour les orientations en écoles professionnelles des métiers de la justice, du travail social
- 7- des **sorties longues**(masters professionnels et doctorats) pour assurer le développement
 - des nouvelles compétences
 - et de compétences renouvelées,
 - la mise en relation avec les criminologies internationales

Suite

- **8- pour les changements d'orientation** (métiers de services par exemple...) les pré-requis facilitant l'adaptation aux problèmes face auxquels ils seront confrontés
- **9- La création d'une Conférence Universitaire de Criminologie (CUC)**, regroupant *enseignants-chercheurs, chercheurs et praticiens pluriprofessionnels* favorisera la communication critique des travaux en cours sur le phénomène criminel et les réponses apportées par la société –
- Elle accompagnera le développement des métiers et emplois, directs et indirects, universitaires et non universitaires, permis par le développement de la criminologie.

Préconisations *suite*

- **10- Une revue en ligne**, accueillant les travaux français et étrangers, basée sur les principes de la pluri disciplinarité et de la confrontation des approches.

L'insertion professionnelle ; les métiers faisant référence à une formation criminologie, les métiers nécessitant une formation en criminologie à partir des analyses faites par les porteurs de projets et de formations en Criminologie ●

- **1. - Fonction publique d'Etat : Enseignement supérieur et recherche, Intérieur, Justice, Finances, Douanes, Défense, Education nationale**
- **2. - Fonction publique territoriale**
- **3. - Carrières juridiques, gestion, études et conseils**
- **4. - Santé (médecine, professions paramédicales, psychologie)**
- **5. - Secteur associatif**
- **6. - International**
- **7. - Métiers de la communication et de l'information**

4- Des experts sans risques, une redéfinition des approches expertales

- Des expertises cumulées sans re-définition de leur objet :l'actuel.

L'objet des expertises a changé dans le temps et dans les usages

- Des **institutions différentes** : entre l' hôpital psychiatrique et la prison.....
- Des **références théoriques différentes** : psychiatrie, psychologie, droit, sociologie...travail social,
- Des **projets de société différents** : défense sociale, défense sociale nouvelle, victimité et victimologie, sureté, réinsertions
- **De nouveaux acteurs** : en justice, en médecine, en intervenants sociaux, avec des missions différenciées,
- Des **nouvelles formations et recherches** sur « l'entrée en délinquance », « les parcours sériels » et la « désistance », la résilience, victimisation....
- **De nouvelles technologies**, ingénieries : la trace, évaluation, effectivité dans et hors les murs

L'objet et le temps des expertises

- Des temps différenciés:
 - - Un état de santé psychique et sociale, une position à conforter. examen d'urgence.
 - - expertises pré-sentencielles, en cours d'instruction, avant le procès.
 - - expertises post-sentencielles : permission et libération conditionnelle, mesure de sureté

Des expertises pourquoi ?

鑿 Dire la responsabilité, article 122.?

鑿 Dire les effets d'un patrimoine immatériel ?

鑿 Dire le sens d'un acte criminel dans une histoire?

鑿 Evaluer l'éventuelle réitération?

鑿 Evaluer l'éventuelle installation dans des formes morbides et insécurisantes/ vulnérantes ?

鑿 Evaluer les capacités d'amendement?

鑿 Evaluer les capacités de changement personnel?

鑿 Evaluer la nécessité d'un étayage de contraintes?

鑿 Evaluer des dispositifs d'accompagnements
désistants ?

Diversité des expertises au pénal

○ *Présentenciel*

- Les réquisitions et examen d'urgence
- Les examens mentaux
- Les examens psychologiques,
- Les examens psychocriminologiques,
- Les enquêtes sociales
- Les enquêtes de personnalité
- Les examens de victimes

○ *Post sentenciel*

- De permission,
- De libération conditionnelle,
- Les enquêtes auprès des victimes avant retour,
- Les enquêtes de pré surveillance électronique,
- De mesures de sureté,
- De désistance ?????? **Le DAVC**

Diversités

- Qui manquent de

Spécialistes

Formations

Recherches et d'échanges

Qui manquent de

Demandes Discriminantes

Evaluations

Le forgeron ,Klee,1922



© Copyright A.K.

**Un programme d'études en
criminologie: des références
disciplinaires requises.**

**La Conférence Nationale de
Criminologie(CNC-2010)
*propositions générales***

Disciplines scientifiques de référence *sans ordre prioritaire mais en fonction du registre professionnel*

- 1.- **Sciences de la société** (anthropologie, démographie pénale et approches statistiques, ethnologie, géographie, histoire, sciences économiques, science politique et sociologie).
- 2.- **Sciences médicales et sciences du Psychisme** (médecine et neurobiologie, médecine légale, psychiatrie, psychologie).
- 3. - **Droit** (pénal, civil, administratif).
- 4. - **Police scientifique et technique** (criminalistique).
- 5. - **Philosophie et éthique.**

Par exemple :

○ *Criminologie générale*



○ Théories générale du droit et phénomène criminel

○ Principes fondamentaux de droit pénal et de procédure pénale

○ Approche pluridisciplinaire du processus pénal

○ Histoire de la police, de la justice et du crime

○ Démographie pénale et approches statistiques

○ Philosophie et crime



○ *Déviances et contextes*



○ Sociologie des comportements déviants

○ Contextes psychologiques et environnementaux

○ Le passage à l'acte chez l'enfant et l'adolescent

○ Violences et troubles mentaux

○ Les organisations criminelles

○ Réitération, récidive, désistement



Par exemple

-
- ***Réponses au phénomène criminel***
-
- Sociologie de la police et de la justice pénale
- Réponses individuelles et collectives au phénomène criminel
- Victimes et société
- Politiques publiques de prévention et de sécurité et évaluations
- Approche comparée des systèmes judiciaire, carcéral et sanitaire et évaluations
-

Par exemple

- ***Les experts***



- Police scientifique et technique, criminalistique

- Médecine légale et médecine publique

- Justice et expertises



- ***Méthodes et pratiques***



- Rédaction d'un mémoire

- Stage pratique

- Formation à la lecture de la littérature scientifique (anglo-saxonne, hispanique, germanique, italienne...etc.) dans le champ

- Formation à l'utilisation des banques de données

Et

**DANS LE DÉTAIL.....D'UN ENSEIGNEMENT DE
CRIMINOLOGIE**

1. - Théorie générale du droit et phénomène criminel

- **Mots clés.** Criminologie - Droit criminel - Exécution des peines - Inflation pénale - Norme juridique - Phénomène criminel - Prévention - Procédure pénale - Sens de la peine - Théorie du droit.

Objectifs.

- Les rapports entre le Droit et le phénomène criminel se cristallisent de plus en plus dans une stratégie inflationniste, source de multiples dysfonctionnements judiciaires et de perte totale de sens de la pénalité moderne. Il apparaît alors essentiel **de rappeler les conditions de création de la norme en général et les conséquences qui en découlent au plan pénal en particulier**, avec le souci constant de distinguer les atteintes au Bien commun des simples incivilités (qui ne ressortissent pas des mêmes registres de prise en charge).
- **Les principes fondamentaux du droit criminel (théorie générale de l'infraction, de la responsabilité, de la sanction), de la procédure pénale (procès équitable, *sentencing*) et de l'exécution des peines (juridictionnalisation/déjuridictionnalisation ; milieu ouvert et milieu fermé, programme de prévention de la récidive – PPR, ...) doivent être également approfondis.**

2. - Principes fondamentaux de droit pénal et de procédure pénale

- **Mots-clés.** Droit comparé - Droit de l'exécution des peines - Droits humains - Droit pénal - Peines - Procédure pénale - Procès équitable.

Objectifs.

- Le but de cet enseignement est de permettre l'appropriation (ou la consolidation) **des principes fondamentaux du droit criminel** (théorie générale de l'infraction, théorie de la responsabilité, théorie de la sanction), de la procédure pénale (procès équitable, séparation des fonctions judiciaires, principales phases du procès, *sentencing*) et de l'exécution des peines (juridictionnalisation ; régime des peines en milieu ouvert ou milieu fermé), à la lumière des textes internationaux et des enseignements du droit comparé

3. - Approche pluridisciplinaire du processus pénal

- **Mots clés.** Acteurs de la chaîne pénale - Criminologie de la réaction sociale - Droit criminel - « Evidence-based policies » - Exécution des peines - Expertises médico-légales - Infractions - Institutions judiciaires - Milieu ouvert - Peines - Phases de la chaîne pénale - Prison - Probation - Procédure pénale - Police scientifique - Productions de la justice - Psycho-criminologie - Sociologie des organisations.

Objectifs.

- Interroger le cheminement de l'infraction et/ou de son auteur dès le report de l'acte jusqu'à l'exécution définitive, en principe, de la sanction prononcée. L'entrée, le maintien et la sortie du processus pénal ne sont pas aléatoires, de la pénalisation même de l'interdit au respect des droits des individus, en passant par l'application des règles substantielles et processuelles pénales et leur mise en œuvre très concrète sur la base de méthodes évaluées et validées sur le plan quantitatif et qualitatif, par les institutions et organismes compétents. L'analyse statistique des mouvements observables tout au long de ce processus pénal, pour être délicate au regard de la constitution des populations étudiées, conduit à des questionnements majeurs quant à la nature objective ou non des mécanismes conduisant au produit fini de la justice pénale (construction, prise en charge, devenir).

4. - Histoire de la police, de la justice et du crime

- **Mots clés.** Histoire - Organisations. - Rapports « justice – police ».

Objectifs.

- Fonctionnement actuel de la **police** - droit de la police. Il s'agira de mettre en perspective l'apparition du **phénomène criminel**, de sa dénomination, des évolutions portant sur la criminalité individuelle, de groupe ou collective. D'indiquer les modalités de **mise en place des dispositifs judiciaires** de sanction et de répression (notamment la place de la défense), et de création de polices locales, nationales, fédérales ou internationales , générales ou spécialisées, en charge de la constatation, de l'enquête, de l'interpellation, de la procédure et du déferrement.

5. - Démographie pénale et approches statistiques

- **Mots clés.** Analyse de cohorte - Approche quantitative - Démographie carcérale - Démographie criminelle - Démographie pénitentiaire - Populations pénales - Processus pénal - Structures.

Objectifs.

- Etude quantitative des populations sous écrou (**démographie carcérale**), des populations placées sous main de justice en milieu fermé ou milieu ouvert (**démographie pénitentiaire**),
- **la démographie pénale** s'intéresse, plus généralement, à toutes les populations qui ont à rendre compte devant la justice pénale au sens large du terme : personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie, personnes gardées à vue, déférées devant le parquet, mises en examen, placées sous main de justice, condamnées, « récidivistes », etc.
- Dans tous ces cas, elle étudie la dimension des **populations**, leurs structures pénales, criminologiques, démographiques et sociales, leur évolution dans le temps, leur distribution dans l'espace.

et

- Recourant à l'analyse de cohortes, la démographie pénale s'intéresse aussi à **tous les événements judiciaires, administratifs, humains qui peuvent avoir une influence sur le cours du processus pénal**, sur ce qui a pu se passer en amont et sur ce qui peut arriver en aval.
- A cela s'ajoutent les « autres approches statistiques » concernant, principalement, les infractions et infracteurs qui échappent à la connaissance du système de justice pénale et la démographie des victimes (**enquêtes de victimation, enquêtes de délinquance auto-reportée,...**) et les « coûts du crime ».

6. - Philosophie et crime. Ethique et déontologie.

- **Mots clés.** Conception du monde - Déontologie - Enfermement et droits fondamentaux - Épistémologie - Ethique - Responsabilité.

Objectifs.

- **Epistémologie** : étude critique des différents champs disciplinaires et des disciplines scientifiques dans leurs apports à la compréhension du phénomène criminel, analyse de leurs rapports (complémentarités et conflits).
- C'est aussi dans ce module que devrait être développée une réflexion sur **l'éthique** : questions générales sur le crime et les réponses apportées par la société, problèmes déontologiques des métiers de la recherche sur le crime, et des métiers de la sécurité et de la justice.
- Par ailleurs, deux sujets majeurs de nature **philosophique** devrait être abordés : celui de la responsabilité (dialectique de la responsabilité individuelle et de la responsabilité collective) et celui de l'enfermement (« de quel droit enfermer mon semblable ? »).

7. - Sociologie des comportements déviants

- **Mots clés.** Anomie - Criminalité - Délinquance - Déviance – Discrimination – inadaptation - Norme - Stigmatisation - Théories de la déviance.

Objectifs.

- Présenter, à partir d'une réflexion sur les normes et leur relativité historique, **les principales théories sociologiques explicatives des comportements déviants** (anomalie individuelle, anomie, désorganisation sociale, étiquetage, conflit de culture, opportunité criminelle...).
- Présenter les principaux **travaux contemporains** (thématiques/théories...) et leur structure d'appartenance institutionnelle. EX. : bandes

8. - Contextes psychologiques et environnementaux

- **Mots clés.** Appartenances - Empathie - Environnement - Famille et groupes de référence - Influence - Psychologie - Réseau.

Objectifs.

- Si l'on pouvait dans un temps encore proche considérer un état mental ou psychologique défini une fois pour toutes et sous quelques théories que ce soit (sociale, psychologique, neurobiologique...), il est devenu plus argumentable que les **contextes psychologiques** (les processus de pensée et d'action de soi même avec soi même, avec les choses et avec les autres) important plus que des états définis ;
- d'autre part, on considère aussi que **le cadre sociétal ou environnemental tient une égale et large place aux productions de conduites infractionnelles dans les opportunités tant sociales,** humaines que techniques disponibles. Il y a dans ces considérations modernes toute l'histoire de la criminologie dans ses deux faces agressologiques et victimologiques.

9. - Le passage à l'acte chez l'enfant et l'adolescent

- **Mots clés.** Conflits - Crise - Diagnostic - Milieux de vie - Opportunités - Temporalité - Recours à l'acte infractionnel - Recours à l'agir.

Objectifs.

- **Etudes plurielles du passage à l'acte infractionnel** chez l'enfant et l'adolescent.
- Le recours à l'agir est de façon contemporaine un objet d'analyse privilégiée dans les études exploratoires qui concernent les enfants et les adolescents. Il se présente comme **une issue à une situation de crise**, elle-même incluse dans une situation plus générale de conflits inter et intra-subjectifs.
- Il s'agit **d'abord d'un processus** avant d'être éventuellement rattaché à un fait de structure ou de syndrome. Son analyse en criminologie est en étroite dépendance au type d'acte, à sa nature et à son mode opératoire, seul ou en groupe.

et

- Il ne peut être l'objet d'une même analyse que celle qui serait faite lors de l'entrée dans la vie adulte ou plus tard. **Il est nécessaire pour y avoir accès**, de bien différencier ce qui relève d'une dynamique déviante et/ ou infractionnelle, ce qui relève de l'émergence d'une organisation pathologique ou non, et ce qui tient aux facteurs d'opportunités.
- **La dimension temporelle est fondamentale** tant dans son analyse que dans les préconisations. Enfin on ne saurait négliger les facteurs d'environnements socio- économiques, démographiques, culturels et urbains.

10. - Violences et troubles mentaux

- **Mots clés.** Addictions - Troubles de la personnalité - Troubles mentaux en détention - Psychopathie - Violences et troubles mentaux.

Objectifs.

- Classification internationale des troubles mentaux. Pathologies de l'axe 1 du DSM.
- Troubles de la personnalité de l'axe 2 ;
- données de la littérature internationale et méta-analyses sur les rapports entre troubles mentaux et passage à l'acte criminel : études de cohortes, études de populations pénitentiaires, études portant sur les homicides ou les violences sexuelles dans leurs rapports avec les troubles mentaux ;
- troubles mentaux en milieu pénitentiaire ; schizophrénie et violence ; troubles bipolaires et violence ; psychopathie ; addictions.
- méta-théories psychopathologiques

11. - Les organisations criminelles

- **Mots clés.** Blanchiment - Corruption - Criminalité - Gangs – Mafias - Organisations - Sectes - Stupéfiants - Terrorismes - Trafics d'armes - Trafics d'êtres humains.

Objectifs.

- Mettre en lumière l'apparition contemporaine d'organisations structurées ayant comme objectif principal l'activité criminelle, en prenant en compte les spécificités professionnelles, mercenariat), les spécialisations, les hybridations, en présentant les points communs et les pratiques propres aux mafias (Cosa nostra, Sacra Corona Unita, Ndrangheta, Camorra, Stidda, Yakuza, Triades, Maffiyah) et aux autres organisations criminelles, nationales ou transnationales.

12. - Réitération, récurrence, désistance

- **Mots clefs.** Analyse actuarielle - Analyse de cohorte - Casier judiciaire – Dangersité – Désistement - Désistance – Résilience - Facteur de risque – Insertion – Probation - Multi-récurrence – Oubli - Peines « plancher » - Prescription - Prédiction – Rechute – Récurrence – Récidiviste – Réhabilitation - Réitération – Réinsertion - Répétition – Reprise - Rétention de sûreté - Taux de récurrence.

Objectifs

- **Le sujet ne se réduit pas** au concept juridique de « récidive légale », ni même à celui de réitération d'infractions pénales. (rapprochements nécessaires entre la notion médicale de « rechute » (voire de « récidive ») et la notion de « réitération » de comportements sanctionnés par la loi).
- Examen de l'état du droit en matière de récidive, de réitération et de prescription. **Etude des évolutions historiques** et de l'esprit des lois les plus récentes (peines planchers, surveillance après la détention, rétention de sureté,...). **Approche quantitative** de la récidive, concepts et méthodes de démographie pénale, connaissance des outils (casier judiciaire et autres fichiers), **évaluations des peines et « traitements »** prenant en compte la multiplicité des facteurs démographiques, sociaux, criminologiques et pénaux.

et

- Réflexion **déontologique** sur l'usage dans les pratiques professionnelles (prononcé et aménagement des sanctions) des connaissances en la matière (en particulier intérêts et dangers de l'approche actuarielle, nécessité de combiner les approches quantitative et les approches qualitatives, ...).
- **Etude des processus de « désistance »** par lesquels des auteurs d'infraction mettent un terme à leurs activités infractionnelles et mènent une vie respectant la loi par le développement de leur capital humain et de leur capital social.

13. - Sociologie de la police et de la justice pénale

- **Mots Clés.** Contrôle social - Fonction policière - Gendarmerie – Gouvernance – Justice - Magistrature - Police - Pouvoir.

Objectifs.

- Proposer une synthèse des principales approches sociologiques sur les appareils judiciaires et policiers, appréhendés comme des professions particulières (organisation travail, socialisation, culture,...) dans leurs relations avec le système politique et l'environnement social.

14. - Réponses individuelles et collectives au phénomène criminel

- **Mots clés.** Prévention - Soigner - Troubles de la personnalité - Politiques de la ville - Punir.

Objectifs.

- Ecole de pensée et politiques « **what works** » - Prévention situationnelle et « communautaire » (community) – Pratiques préventives comparées. Soigner versus punir, distinction entre soins d'une maladie mentale et accompagnement socio-médico-psychologique d'un trouble de la personnalité, prévention des troubles mentaux et des troubles de la personnalité, interventions précoces, PMI, école, politique de la ville, politiques du département, articulation des interventions soignantes et socioéducatives, place de l'intervention criminologique transversale.

et

- ***Trois cliniques plus une*** sont identifiables aujourd'hui de façon plus claire dans la réponse aux phénomènes criminels :
 - **judiciaire** quand elle passe par la voie de la répression éclairée rationnelle et évaluée,
 - **éducative** quand se trouve privilégiée, au lieu de la témibilité, la capacité d'autonomie et de dépassement dans un cadre capable de soutenir sur lui une même une position critique,
 - **thérapeutique** quand il est possible de mobiliser les ressources qui rendues trop onéreuses sur le plan psychique, construisent impasses et compensations à contre courant de l'intérêt du sujet et du lien social. On notera également que ces réponses pour une grande part prennent désormais en compte le milieu des appartenances et des voisinages (**les réseaux**).

et

- Si la responsabilité pénale est toujours individuelle, il est clair que les responsabilités psychologiques et/ou morales, les vécus de culpabilités, les failles identitaires ou groupales qui mettent à mal les organisations narcissiques auto protectrices
- sont susceptibles de prises en charge ou traitement tant individuel (l'entretien) que groupal (le groupe comme offre de paroles, dans des conditions très variées et avec des objectifs très variés).

et

- Dans la sphère pénale, les transferts « pénaux » prennent en France essentiellement la forme de transferts juridiques (ex. Travail d'intérêt général (TIG), gestion partiellement déléguée des prisons au secteur privé, surveillance électronique...).

et

- **Les réponses collectives aux phénomènes criminels** se sont elles mêmes réorganisées, diversifiées et sont devenues plus discriminantes, que ce soit dans le cadre de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou dans celui de Administration Pénitentiaire.
- **Il manque, sans aucun doute, dans tous les cas, l'évaluation** qui permettrait de mieux se situer, qu'elle se fasse évaluation de l'effectivité des mesures décidées ou évaluation de l'efficacité des services ou dispositifs mis en place. On sait par ailleurs les réticences émanant de tout milieu à une évaluation qui, se trompant d'objet, mènerait à la ruine des entreprises réalisées.

et

- Des transferts d'ingénierie criminologique, courant dans le reste de l'Europe, peuvent, voire doivent, également être envisagés, testés, évalués

15. - Victimes et société

- **Mots clés.** Criminologie - Empowerment - Justice restaurative - Procès équitable - Professionnalisation - Victime - Victimisation secondaire - Victimologie

Objectifs.

- **L'étude des rapports entre victimes et société** est éminemment complexe. Pour devoir être resituée dans un contexte philosophique et historique plus large, elle devrait être centrée sur les victimes d'infractions pénales (aux contours déjà étendus). Pour autant que sa définition demeure délicate, la victime se voit dorénavant reconnaître des droits (et des devoirs) et bénéficie d'accompagnements divers selon ses besoins évalués.
-

et

- Grâce aux **premières enquêtes de victimisation**, des dispositifs juridiques ont en effet été adoptés pour combattre toute forme de **victimisation secondaire** ou de non respect des principes fondamentaux du procès équitable. De la même manière, les théories et les pratiques victimologiques s'épanouissent dans la pluridisciplinarité (médicale, psychologique et sociale), au sein d'un cadre professionnalisé, selon une stratégie restaurative affirmée

16. - Politiques publiques de prévention et de sécurité et évaluations

- **Mots clés.** Criminalité - Délinquance - Insécurité – Partenariat - Prévention - Sécurité.

Objectifs.

- Aborder, à partir d'un examen des caractéristiques et des mesures de l'insécurité objective (délinquance) et subjective (sentiment d'insécurité), **les modalités de la production de sécurité**, appréhendée comme un objet de politiques publiques, avec une attention particulière pour les politiques de prévention.

17. - Approche comparée des systèmes judiciaire, carcéral et sanitaire et évaluations

- **Mots clés.** Criminologie comparée - Droit pénal comparé - Hôpital - Loi de 1994 - Pénologie comparée - Prison - SMPR - Transferts de politiques pénales - UCSA - UHSA.

Objectifs.

- **Interface** hôpital / prison. Interventions sanitaires en milieu pénitentiaire, loi de 1994 en France : **mise en place** des protocoles d'intervention des équipes de l'hôpital en détention, mise en place des UCSA, DSP, SMPR, intervention de la psychiatrie publique en prison, niveaux d'intervention de la psychiatrie publique :
- **prise en charge** des troubles mentaux primaires ou secondaires et des addictions, questionnement sur l'intervention sur les troubles de la personnalité,
- différents **modèles d'intervention** de l'hôpital public dans les établissements pénitentiaires : modèle intégratif versus modèle ségrégatif, modèles de défense sociale..

et

- L'hospitalisation du détenu malade mental art. 398.
CPP.L'irresponsabilité pénale art 122-1 al. 1 et ses conséquence; le problème de l'altération du discernement 122-1,al. 2 et ses conséquences ; Institutions françaises de soin en psychiatrique publique : secteur et DSP, SMPR, UHSA, UMD ;
- **Evaluation de l'intervention sanitaire dans les établissements pénitentiaires** ; Prise en charge par le champ sanitaire des troubles de la personnalité dans le cadre de l'obligation de soins et de l'injonction de soins.
- **Analyse critique des données de la littérature internationale** sur les risques de récidive, les programmes mis en œuvre dans le contexte carcéral ou du milieu ouvert et les interventions sanitaires.

Les Experts

18. - Police scientifique et technique (criminalistique sciences forensiques).

- **Mots clés.** Analyse - Analyse comportementale - Développements technologiques - Limites légales - Limites techniques - Profil - Trace

Objectifs.

- Présenter les évolutions et le rôle des outils d'analyse et de **recherche de la trace**, de l'indice et de la preuve. Cet enseignement sera mené en complémentarité avec celui sur la médecine légale.
- Il prendra en compte **une dimension historique** (apparition des outils, développement des innovations technologiques : photographie, empreintes digitales, graphologie, polygraphe, sérum de vérité, ADN, neurosciences, etc.)
- et des développements sur **leurs limites techniques et légales.**

19. - Médecine légale et médecine publique

- **Mots clés.** Articulation de l'enseignement autour de la médecine « forensique » et de la médecine publique - Démographie - Médecine « forensique » - Médecine publique - Santé pénale - Traces probantes - Victime décédée - Victimologie masquée - Victime vivante.

Objectifs.

- La **médecine forensique**, partie de la criminalistique, participe à la recherche de la preuve du fait criminel **par le constat et l'interprétation des traces sur la victime (en vie ou décédée) et sur l'auteur présumé.**
- L'enseignement doit inclure **les blessures** selon l'agent vulnérant et leurs particularités dans les agressions sexuelles et **les faits de maltraitance** à personnes vulnérables, **La thanatologie** se situe dans ce cadre.

et

- Est qualifiée de **médecine publique** *l'apport des observations tirées de la médecine forensique à l'étude du fait criminel* en tant que fait de société, par le recueil de données statistiques et épidémiologiques portant non seulement sur la victimologie avérée mais aussi sur celle qui reste masquée bien qu'ayant donné lieu à des consultations notamment dans les UMJ.
- L'autre volet de la médecine publique comporte **la prise en charge sanitaire de la population pénale** et ceci dans le cadre des différentes formes de réponse sociale au fait criminel.

20. - Justice et expertises

- **Mots clés.** Choix de l'expert - Diagnostic - Evaluation et méta-analyses - Expert de justice - Expertise de pré-libération- Expertise présententielle - Expertise psychiatrique en réquisition - Expertise psychiatrique pénale - Expertise psychologique - Garde à vue - Mesure d'instruction - Méthodes et méthodologies - Préconisation - Procédure pénale - Rapport d'expertise - Responsabilité - Ressources psychiques et sociétales - Type d'expertises - Utilisation du rapport

Objectifs.

- **Envisager :**
- ***Les principes généraux de l'expertise judiciaire.*** Les natures, portée et limites du rapport d'expertise en tant que participant à l'administration de la preuve du fait criminel, des conséquences pour la victime et de la responsabilité ou de l'irresponsabilité pénale de l'auteur présumé.
- ***La personne de l'expert, sa formation, sa compétence, son indépendance et sa responsabilité.*** (Audition publique HAS, évolution de la demande expertale depuis les lois de 2007, 2008 et 2009.)

6 points

- **L'expertise du point de vue pénal ou civil** s'inscrit dans une dynamique d'évaluation pour une construction et une décision judiciaire et *non dans une dynamique de soins*. Les dynamiques sont différentes quand il s'agit d'une expertise psychologique pour le juge des enfants où les dimensions de protection et d'orientations éducatives sont fondamentales. ***La dimension judiciaire implique un art spécial de l'évaluation que nous pouvons catégoriser sous six orientations :***
 - 1- **psychiatrique** (l'article 122-1 al.1 versus 121 -1 al. 2) ;
 - 2- **psychologique**, l'étude exploratoire et systématisée des disponibilités psychiques et sociétales, de leurs avatars tant personnels que environnementaux, les modalités et la nature éventuelle des décompensations (psychiques et sociétales) qui font émerger des conduites hors de l'ordinaire.

3-4

- . 3- **psycho-criminologiques**, l'installation ou non dans un mode de vie où se trouve mis en cause le lien social (agressologie / victimologie), avec ce en quoi cela expose et crée un risque pour soi et pour autrui, dans le quotidien des personnes mises en examen/ ou condamnées ou identifiées comme victimes.
- 4- **psycho-familiale et de réseaux** lorsque enfants et parents se trouvent dans une dimension d'existence peu soutenable selon les intérêts de celui-là et du groupe familial.

- 5- Des protocoles résolument nouveaux sont à proposer pour rendre possibles dans **une approche comparée, des évaluations post sentencielles et/ou des évaluations présentencielles** dont on sait qu'elles peuvent amener la personne en cause à des aménagements de peine ou encore à des mesures de sûreté ou à toute autre contrainte – des évaluations victimales.
- 6- les préconisations différenciées doivent s'appuyer sur **des arguments évaluables, données probantes**, les explications ou tentatives de compréhension doivent pouvoir être situées dans la gamme de propositions théories/praxies identifiables



MUNCH